



Déclarations et Discours

NO 80/25

CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT: LE CANADA SOUHAITE UNE INTENSIFICATION DES EFFORTS

Déclaration de l'ambassadeur canadien pour le désarmement, M. Arthur Menzies, devant la Première Commission de la Trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 octobre 1980

...Le Canada considère sa participation aux négociations sur le désarmement et sur la limitation des armes comme l'un des aspects les plus importants de sa politique étrangère. La cause de la limitation des armements et du désarmement n'est autre que celle de la survie de l'homme sur notre planète. Parvenir à des accords contrôlables de limitation des armes est l'une des bases essentielles de la sécurité internationale et, en tant que telle, un objectif primordial pour le Canada. Aussi le premier ministre du Canada a-t-il présenté, lors de la Dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, une série de propositions destinées à limiter la croissance dangereuse des arsenaux nucléaires à travers le monde. Et, toujours pour contribuer à la réalisation de cet objectif, nous avons, pour la première fois, nommé un ambassadeur qui s'occupe des questions du désarmement.

Cette commission passe en revue les développements intervenus dans le domaine du désarmement, et ce à la lumière des événements récents. Les conclusions auxquelles nous parviendrons nous permettront d'évaluer les perspectives d'avenir. C'est ainsi que notre commission pourra se préparer à aborder l'année 1982, date de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, au cours de laquelle nous porterons jugement tant sur les mécanismes existants dans le domaine du désarmement que sur les progrès d'ordre général accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action. C'est pourquoi la période qui nous sépare de l'année 1982 est critique si nous entendons rompre l'impasse actuelle et prendre des mesures positives sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord dans le Programme d'action en vue de leur mise en oeuvre.

Le climat international actuel doit nécessairement avoir des conséquences sur nos débats. Un pays indépendant et non aligné a été envahi par un voisin plus grand et plus puissant. D'autres conflits militaires ont également éclaté. Dans le cadre du contrôle des armes, les paroles du premier ministre du Canada selon lesquelles les déclarations de bonnes intentions ne sauraient remplacer un désarmement réel, car il suffirait qu'elles soient violées une seule fois, prennent une signification toute particulière.

Le processus de contrôle des armes est péniblement lent, au mieux des circonstances. En 1979, nous nous attendions à la ratification du Traité SALT II (Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques) et nous espérions voir élaborer un traité d'interdiction complète des essais en 1980. Nous avons été déçus. La leçon à en tirer est que, en ce qui concerne la sécurité internationale établie au moyen de négociations de limitation des armes, le processus de négociation est inextricablement lié aux événements mondiaux. Nous regrettons que SALT II n'ait pas été ratifié. À notre avis, SALT II

Négociations
liées aux
événements
mondiaux

sert les intérêts de tous en matière de sécurité et prépare la voie à des progrès ultérieurs sensibles. Cependant, nous sommes heureux de constater que l'Union soviétique a laissé de côté les conditions préalables qu'elle avait avancées pour le début d'entretiens bilatéraux avec les États-Unis sur la limitation des forces nucléaires tactiques de longue portée en Europe. Outre l'importance intrinsèque de ces entretiens, nous espérons qu'ils seront un prélude à une reprise prompte et globale du processus SALT.

La reprise de ce processus et un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont essentiels si l'on veut ralentir, faire cesser et commencer à renverser l'évolution des armes nucléaires. Le Canada estime qu'une interdiction de la fabrication de matières fissiles à des fins de fabrication d'armements grâce au renforcement de l'impact du régime de non-prolifération, qui devrait devenir plus égal, contribuerait également à la réalisation de cet objectif. Nous continuons donc de préconiser cette notion. A la suite des résolutions adoptées dans le passé par l'Assemblée générale, le Comité du désarmement en est maintenant saisi.

Groupes de travail

Nous sommes heureux de constater que les travaux du Comité du désarmement ont été renforcés cette année par la présence de toutes les puissances nucléaires à la table des négociations et par l'établissement de groupes de travail. Ces groupes permettront à tous les États membres de jouer un rôle plus actif. Le Canada se félicite tout particulièrement qu'un groupe de travail sur la conclusion d'un traité concernant les armes chimiques ait entrepris l'étude de certaines des principales questions, y compris la vérification. Nous pensons que la vérification est au coeur même de toute proposition visant à limiter effectivement les armements.

Il y a eu un certain nombre de rapports et d'accusations concernant l'utilisation des armes chimiques et, dans ces circonstances, nous estimons qu'il importe d'adopter des moyens objectifs de vérifier ou, finalement, de démentir une fois pour toutes des rumeurs qui sapent la confiance dans les accords déjà intervenus dans ce domaine. Si cette tâche n'est pas accomplie, il sera d'autant plus difficile de parvenir à de futurs accords sur la base du respect mutuel et de la confiance.

Quant aux négociations en dehors du Comité du désarmement, les négociations trilatérales sur une interdiction totale des essais et les entretiens bilatéraux sur le Traité relatif aux armes chimiques, sont d'importance fondamentale. Une disposition appropriée en vue de la vérification est une partie essentielle de la conclusion éventuelle d'accords dans ces domaines. Nous partageons par exemple la déception provoquée par l'impasse apparente dans les négociations en vue d'un traité d'interdiction complète des essais, mais ce n'est nullement pour nous une raison de nous contenter d'un moratoire sur les essais nucléaires qui, bien entendu, ne contient aucune disposition relative à la vérification et laisse aux puissances dotées d'armes nucléaires le soin de décider à quel moment elles reprendront leurs essais à la fin de la période couverte par le moratoire. En fait, un moratoire risque de retarder les négociations et, partant, la conclusion d'un traité qui, après tout, est notre objectif commun.

Interdiction des essais: nécessité urgente

La nécessité urgente de conclure rapidement un traité multilatéral et efficace d'interdiction complète des essais a été soulignée non seulement par le rythme rapide et soutenu des essais souterrains, mais aussi par le fait que la Chine a procédé récem-

ment à un essai dans l'atmosphère, le premier depuis 1978. Les déchets radioactifs de l'essai chinois sont passés récemment au-dessus du Canada, avec des conséquences que nous n'avons pu encore évaluer.

Les conférences d'examen de la Convention relative aux armes bactériologiques (biologiques) et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont eu lieu l'an dernier. Si des travaux fort utiles ont été accomplis et si une large mesure d'accord est intervenue à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, le Canada aurait préféré qu'un accord se fasse sur un document final. Celui-ci aurait pu mettre l'accent sur la réaffirmation, de la part de la Conférence, de la validité des moyens destinés à prévenir la prolifération prévue au Traité, mais aurait également renouvelé l'engagement des États dotés d'armes nucléaires parties au Traité envers les Articles IV et VI.

Il y a trois sujets sur lesquels le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a mis l'accent et qui, jusqu'à présent, n'ont pas été suffisamment étudiés.

Le premier est visé au paragraphe 81 en ce qui concerne le désarmement classique. D'utiles discussions sur les armes classiques ont eu lieu au printemps dernier à la Commission du désarmement des Nations Unies. Ces discussions ne devaient être que le début de nos efforts pour parvenir à un progrès équilibré dans le domaine de la limitation des armes. La récente et heureuse conclusion de la Conférence des Nations Unies sur les armes est une contribution au développement et à l'élaboration du droit humanitaire international.

Le deuxième sujet est visé au paragraphe 80, où on lit: "Pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées...".

Le fait est qu'il existe déjà, en matière d'armes, une concurrence de fait dans l'espace extra-atmosphérique. La continuation d'une telle course pourrait fort bien avoir un effet déstabilisateur sur l'équilibre actuel des armements et, en conséquence, le Canada estime que les efforts devraient être intensifiés en vue de parvenir à un accord international sur cette question.

La vérification:
élément
essentiel

Le troisième sujet est la question qui est au coeur de tout accord vraiment significatif de limitation des armes: la vérification. Au point 9 du cadre permanent de l'ordre du jour du Comité au désarmement, est reconnue la nécessité d'une vérification appropriée en tant qu'élément essentiel dans les négociations. Pour permettre de mieux comprendre les complexités de la vérification, le Canada a présenté au Comité, en juin dernier, une récapitulation des propositions concernant la vérification de la limitation des armes. Un deuxième document donnant certains éléments quantitatifs de cette recherche a été présenté plus récemment. Un document touchant à la conception générale de la question est préparé, qui constitue une mise à jour du précédent. Si ces documents sont susceptibles d'aider à mieux faire comprendre les éléments fondamentaux de la vérification, des documents sur les problèmes de vérification d'accords particuliers actuellement en cours de négociation sont également nécessaires.

Nous estimons que les événements récents et le climat qui en découle sont des arguments puissants en faveur de la vérification en tant que partie intégrante des accords sur la limitation des armes. C'est donc une raison de plus d'aller de l'avant.

En conclusion, je tiens à assurer les membres de cette Commission que le Gouvernement du Canada est déterminé à faire un effort soutenu pour contribuer au processus de limitation des armements et de désarmement. Les événements inquiétants qui se sont produits depuis la dernière réunion de cette Commission et la détérioration du climat international qui les ont suivis, nous convainquent qu'il faut déployer des efforts plus grands encore. À ce propos, nous devons rappeler que le processus de limitation des armements et du désarmement n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de parvenir à cet objectif. Celui-ci, bien entendu, est d'assurer la paix et la stabilité de cette planète, de sorte que nous puissions nous occuper exclusivement de tous les autres problèmes vitaux auxquels nous devons faire face. Dans tous ces domaines, le Canada demeure profondément engagé.